

Communiqué de l'Opus Dei à propos de "Camino 999"

Le livre "Camino 999" est présenté comme une enquête qui révèle le prétendu caractère criminel de l'Opus Dei. Pour défendre son image et ses membres, après avoir cherché à joindre l'auteur sans succès, l'Opus Dei s'est vu contraint de faire appel à la Justice.

23/06/2007

A l'époque du *Da Vinci Code*, l'Opus Dei avait réagi en ouvrant grand ses portes et en se prêtant volontiers aux questions des médias. Il s'était joint au vaste effort d'information sur le Christ et l'Église, entrepris par les diocèses et de nombreuses autres institutions de l'Église. Cette réaction avait généralement été bien accueillie.

Nous pensions que cette attitude d'ouverture cordiale découragerait d'autres auteurs d'exploiter le fantasme d'un Opus Dei secret, criminel et réactionnaire. Nous constatons à regret que notre bienveillance a au contraire été interprétée par certains comme une incitation à frapper de nouveau.

Dans le livre de Catherine Fradier, l'Opus Dei est directement et explicitement visé : le titre lui-même est une allusion transparente au livre le plus célèbre du fondateur de

l'Opus Dei, intitulé *Camino* et formé de 999 maximes spirituelles. L'Opus Dei est présenté comme une organisation criminelle réelle, et l'auteur s'efforce constamment d'accentuer l'impression de vérité en émaillant son ouvrage de données authentiques, mêlées à des imputations clairement diffamatoires.

Le mélange de fiction et de réalité, dans *Camino 999* , est impossible à démêler pour un lecteur non averti.

C'est pour cette raison que l'Opus Dei vient de demander à la justice de se saisir du livre de Catherine Fradier. Cette différence de réaction est animée d'un seul et même souci : celui de choisir à chaque fois les moyens les plus adaptés pour que soit protégée l'image de l'Opus Dei et la réputation des personnes qui en font partie.

Le livre de Fradier a fait la Une du *Dauphiné libéré* (édition de Valence) du 5 juin 2007 sous le titre : « La Drôme a son *Da Vinci Code* ». Il n'est pas forcément incongru, de la part de l'Opus Dei, de tenter d'éviter que l'émulation ne gagne les 99 départements restants. C'est ce que l'Opus Dei estime devoir à ses membres et à leurs nombreux amis, chrétiens ou non, qu'un livre comme *Camino 999* expose délibérément au soupçon et à la calomnie. Ce sont ces personnes qui souffrent et s'inquiètent d'être de nouveau accusées injustement.

Cette action en justice n'est évidemment pas de nature à constituer une menace pour la liberté d'expression ou de création littéraire. Elle est guidée par le seul souci de protéger la réputation d'une institution et de personnes réelles. Nous ne demandons en aucune manière que le livre soit interdit ou

censuré, mais seulement que les passages clairement diffamatoires soient jugés tels par l'autorité compétente. Les lecteurs du livre de Catherine Fradier y gagneront, puisqu'ils pourront ainsi bénéficier à la fois d'une oeuvre littéraire et d'une information authentique sanctionnée par l'autorité judiciaire.

Arnaud Gency

01 40 06 07 98

06 82 91 97 35

Autres articles : [L'Opus Dei réagit à la sortie du livre "Camino 999"](#)

[A propos de Camino 999 : Respect et liberté d'expression](#)

de-lopus-dei-a-propos-de-camino-999/
(13/01/2026)